

2019/O1/019

REPONSE DE M. François SARGENTINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme MATTEA CASALTA
AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

OBJET : ZONES HUMIDES.

Monsieur le Président,

Je vais raccourcir ma réponse pour respecter vos préconisations de monsieur le Président de l'Assemblée de Corse et je demanderais aux services de vous envoyer madame la conseillère la totalité de la réponse.

Donc comme vous en faites très justement échos, les zones humides constituent un patrimoine naturel exceptionnel en raison de leur richesse biologique parmi les plus importantes au monde et des fonctions naturelles qu'elles remplissent.

Actuellement leur préservation rime avec changement climatique vous venez de le souligner et maintien des fonctionnalités des éco systèmes face aux risques inondations. Il est indispensable d'œuvrer à la conservation de ces infrastructures naturelles irremplaçables qui participent à l'auto-épuration de l'eau, contribuent à l'atténuation des effets des crues et au soutien d'étiages et assurent un ensemble de fonctions indispensables à la société.

En Corse, il existe une grande diversité de milieux humides assez bien préservés, mais tout de même sujets à de fortes pressions notamment sur les berges des cours d'eau et certaines zones humides littorales qui peuvent aller jusqu'à engendrer une destruction d'habitats, drainage, mise en culture remblaiement, pollution d'origine anthropique, développement d'infrastructures touristiques et urbaines par exemple. Autant de menaces susceptibles d'entraîner des modifications du fonctionnement ou de l'écologie de ces éco-systèmes. Nos petites zones humides sont d'autant plus vulnérables que leur superficie est réduite et que l'état des connaissances est moindre, ceci d'autant plus lorsqu'elles sont situées en milieu péri-urbain et donc soumises à la pression urbanistique.

Donc, pour conclure, et afin de préciser que les préservations de ces milieux passent également par de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation, conscient que la prévention vaut mieux que la restauration à posteriori, l'Office de l'Environnement de la Corse œuvre en ce sens avec la mise en place d'un observatoire des zones humides de la Corse. Si la veille sur ces milieux est le premier pilier de cet observatoire, la communication via internet, la coordination et la mise en place de manifestations, (journées mondiales des zones humides) ainsi que la formation des acteurs locaux à une prise en compte et une gestion raisonnée de ces milieux sont autant de volets déclinés au sein de cet outil.

Telles sont madame la conseillère, les pistes d'actions qui pourraient constituer le socle d'une stratégie pour notre pays, une stratégie ambitieuse que l'Office de l'Environnement entend porter en faveur de la préservation de ces zones.

Je vous remercie.